

Maroc : la justice déclare la guerre aux faux justificatifs autorisant les mariages polygames...

écrit par Juvénal de Lyon | 12 septembre 2025



Au Maroc, le nouveau code de la famille (Moudawana) est l'objet de contournements par des documents falsifiés, car il restreint les conditions d'application de la loi islamique autorisant la polygamie. (4 femmes maximum pour faire la queue du mari unique !).

L'âge légal a été porté de 15 à 18 ans. Mais j'ignore comment ce statut de polygamie est transcrit en droit français et comment les caisses d'allocations familiales versent les prestations et à qui ? Au mari ? Aux femmes considérées comme parents isolés , Quid ?

Qui paye les cotisations à la Sécu ? Ohé, les spécialistes éclairez, svp, notre lanterne....

Juvénal

Revue de presse.

Face à la montée inquiétante des falsifications d'actes de mariage visant à contourner les restrictions imposées par le Code de la famille, la justice marocaine hausse le ton. Le président délégué du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, Mohamwed Abdennabaoui, a appelé à une mobilisation générale des magistrats et des parquets pour traquer les réseaux spécialisés dans la fraude documentaire et mettre un terme aux autorisations de polygamie obtenues illégalement. Cet article est une revue de presse tirée du quotidien Al Ahdath Al Maghribia.

Par La Rédaction .Le 10/09/2025

La lutte contre les mariages polygames autorisés sur la base de faux justificatifs s'intensifie dans le Royaume. Le président délégué du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, Mohamed Abdennabaoui, a appelé les juges à redoubler de vigilance face à un phénomène qui prend de l'ampleur, indique le quotidien Al Ahdath Al Maghribia dans son édition de ce jeudi 11 septembre:

l'usage de documents falsifiés pour obtenir des autorisations de polygamie.

Abdennabaoui a souligné que certains individus n'hésitaient pas à recourir à des pratiques frauduleuses pour contourner la loi et légitimer des mariages multiples interdits par le Code de la famille.

Ces falsifications incluent des certificats médicaux truqués, de faux jugements ou encore des documents administratifs falsifiés permettant de tromper la justice et d'obtenir une autorisation illégale de polygamie. *«Ce fléau représente une menace directe pour la sécurité familiale et pour la crédibilité de la justice»*, a averti le responsable judiciaire. Il a insisté sur l'importance de renforcer la coordination entre les différentes juridictions, les parquets et les services d'enquête afin de démanteler les réseaux spécialisés, a-t-on lu. Le haut magistrat a attiré l'attention sur un phénomène nouveau: l'utilisation des plateformes numériques et des réseaux sociaux comme canaux de diffusion de ces pratiques. Certains groupes y proposent ouvertement des *«services»* de falsification, promettant des documents permettant de contourner les termes de la loi.

Pour Abdennabaoui, la lutte contre ce type de fraude doit également passer par une meilleure sensibilisation de l'opinion publique, car la banalisation de ces actes met en danger la cohésion sociale et fragilise l'autorité de l'institution judiciaire. Le président délégué du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire a appelé les juges à **adopter une approche plus ferme dans l'examen des demandes de polygamie.** Il a souligné que chaque autorisation accordée doit faire l'objet d'une vérification minutieuse, afin d'éviter que des décisions de justice ne soient entachées de faux documents. Ce rappel intervient dans un contexte où les tribunaux

marocains sont confrontés à une multiplication d'affaires liées aux fraudes documentaires, qu'il s'agisse de falsification d'actes de mariage, de certificats de divorce ou d'autorisations de polygamie.

Au-delà du simple aspect juridique, l'affaire soulève des enjeux sociaux et sociétaux majeurs. La polygamie, bien que restreinte par le Code de la famille, demeure une question sensible dans la société marocaine.

En criminalisant les tentatives de falsification, la justice entend non seulement protéger les droits des femmes et des enfants, mais aussi préserver la stabilité de l'institution familiale dans le Royaume.

La déclaration d'Abdennabaoui sonne comme une mise en garde. La justice marocaine est déterminée à mener une guerre sans relâche contre le mariage polygamique falsifié, et contre tous ceux qui cherchent à tirer profit de failles juridiques ou administratives. La rédaction.

[Source 1](#)

[Source 2](#)

Pcc : Juvénal de Lyon